

Gouvernement du Québec

### **Décret 620-2011, 15 juin 2011**

CONCERNANT la nomination de monsieur Luc Joly comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Luc Joly de Sainte-Mélanie, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 juin 2011;

QUE le lieu de résidence de monsieur Luc Joly soit fixé dans la Ville de Joliette ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

55848

Gouvernement du Québec

### **Décret 621-2011, 15 juin 2011**

CONCERNANT la nomination de madame Sonia Bérubé comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Sonia Bérubé de Jonquière, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 juin 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Sonia Bérubé soit fixé dans la Ville de Baie-Comeau ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

55849

Gouvernement du Québec

### **Décret 622-2011, 15 juin 2011**

CONCERNANT la nomination de madame Silvie Kovacevich comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Silvie Kovacevich de Montréal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 juin 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Silvie Kovacevich soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

55850

Gouvernement du Québec

### **Décret 623-2011, 15 juin 2011**

CONCERNANT la nomination de madame Geneviève Graton comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Geneviève Graton de Mont-Royal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 juin 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Geneviève Graton soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

55851